



Réf. : C.L.30.2024

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres, et a l'honneur de les informer que la cinquième réunion de la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire (la « Commission permanente ») se tiendra **selon des modalités hybrides** au Siège de l'OMS, à Genève, les 3 et 4 septembre 2024 à partir de 9 h 30 (HNEC).

En raison du manque de place dû aux rénovations en cours au Siège de l'OMS, deux personnes par délégation de membre de la Commission permanente et une personne par délégation de non-membre, au maximum, pourront participer à la réunion.

Les membres de la Commission sont les suivants : D^r Haji Mohammad Isham Haji Jaafar (Brunéi Darussalam), Professeur Plamen Dimitrov (Bulgarie), M^{me} Christine Harmston (Canada), D^{re} Alejandra Pizarro Ibáñez (Chili), M. Selibe Mochoboroane (Lesotho), D^r Abdulla Khaleel (Maldives), D^r Abdelkrim Meziane Bellefquih (Maroc), M^{me} Katarzyna Drażek-Laskowska (Pologne), M. Minsoo Park (République de Corée), D^r Pak Jong Min (République populaire démocratique de Corée), D^r Yawa Djatugbé Apétsianyi (Togo), D^r Qasem Mohammed Buhaibah (Yémen), D^r Jerome X. Walcott (Barbade), membre de droit et M^{me} Rhena Forrer (Suisse) membre de droit.

Il sera possible de s'inscrire pour une participation en présentiel ou en ligne du 16 juillet au 23 août 2024, à l'adresse <https://indico.un.org/event/1012744/>.

Une fois leur inscription effectuée, les déléguées et délégués recevront un lien personnalisé d'accès à la plateforme virtuelle quelques jours avant le début de la réunion.

Celles et ceux qui se sont inscrits après la date limite risquent de recevoir leur lien un peu plus tard.

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à veiller à l'équilibre des genres au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'adresse <https://www.who.int/fr/publications/m/item/code-of-conduct-to-prevent-harassment-including-sexual-harassment-at-who-events>.

Les documents relatifs à la cinquième réunion de la Commission permanente seront disponibles à l'adresse <https://apps.who.int/gb/schepr/f/index.html>.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 10 juillet 2024